

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 07

L'an deux mil treize, le trente avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 22/04/2013

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., MASSE O., LEYDET P., REYNAUD P. et Mme., RIGALT N..

**Absents excusés :** Mrs DROGOUL- SPANU D. et. JACOMET M., Mmes GIORDANO E., OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

**Objet:** acquisition des parcelles D130 et D333 à Mme CAMAROTTO Simone née PELLEGRIN par acte administratif

*Mr LEYDET Paul étant familialement intéressé ne prend pas part au vote et au débat.*

Le Conseil Municipal de LE FUGERET :

- accepte l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à Mme CAMAROTTO Simone née PELLEGRIN :
  - D130, lieu dit « les aires » (terre) pour une superficie de 3a40,
  - D333, lieu dit « les aires » (sol) pour une superficie de 70m<sup>2</sup>  
- le prix est fixé à **36 000€** (trente six mille euros) -
- Nomme Mr OPERTO Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte ;
- Autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces s'y afférentes ;
- Charge le cabinet SEGC Foncier, 4Bd Gassendi, 04000 DIGNE-les-BAINS de la rédaction et la publication aux hypothèques de l'acte administratif nécessaire à la régularisation de cette opération pour un montant HT de 600€ conformément au devis.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 02/05/2013  
004-210400909-20130430-DE\_2013\_14-DE